

sont pas exprimés dans la doctrine : la pratique est conforme à la doctrine au moins dans la vie publique.

Pour les seconds, le droit est la faculté *légitime* dont est douée la personne humaine de posséder sa chose, et de revendiquer celle qui lui appartient. Par faculté *légitime* ils entendent celle qui n'est contraire ni à l'autorité divine, ni à la loi humaine supposée juste. Un abîme sépare ces deux définitions ; de là en présence le droit véritable de nom et de fait, et le droit qui ne satisfait pas aux conditions requises pour constituer le vrai droit.

On a inventé un droit indépendant, qui n'emprunte rien à la vérité, rien à la morale, rien à l'esthétique, rien à Dieu qui contient éminemment ces saintes choses, un droit qui vit de lui-même, de sa formule. C'est le droit constitutionnel et politique qui a principalement subi des altérations ; mais le droit civil n'y a pas échappé entièrement. Cela ressemble à un triangle sans angles, à un syllogisme sans prémisses, à un arbre sans racines. On a oublié que le droit préexiste à l'homme et à la société ; qu'il découle, quant à ses premiers principes, de la nature des choses, pour devenir ensuite positif, se détailler, se diversifier à travers les contingences de l'histoire, afin de s'adapter au génie des peuples, et aux nécessités mobiles des situations. Sous ces différentes formes, le droit ne doit jamais se détacher de son origine, c'est-à-dire du vrai, du bien et du beau ; et parce que ces idées génératrices ne flottent pas dans l'air comme des vapeurs légères, qu'elles sont vivantes et personnelles en Dieu, qui est par essence le vrai, le bien et le beau, il suit de là que le droit est divin ou il n'est pas.

Le droit humain est réductible à cette formule, parce qu'il est un écoulement et une application à des cas particuliers du droit divin. On sait l'abus que philosophes et politiques ont fait de ce mot, qui est devenu, au bout de leur plume, un épouvantail : le triste succès qu'ils ont obtenu auprès des foules ignorantes ne doit pas ébranler nos convictions. Mais un pareil obscurcissement dans les esprits devient la source de toutes les erreurs qui circulent dans la civilisation moderne, non seulement en spéculation mais dans l'ordre des réalités pratiques, car les erreurs en cette matière sont toujours appliquées. De là les abus poussés jusqu'à la cruauté qui ont déshonoré l'histoire, et qui se continuent sous nos yeux, en plein christianisme, malgré les progrès dont nous nous vantons à son de trompe. Malheur au droit dans un siècle qui a perdu de vue son origine, et qui méconnaît le caractère où réside sa sainteté et le rend obligatoire.